



## Vos droits en matière de recouvrement de dettes

### Your Debt Collection Rights

Les lois fédérales et locales vous protègent de l'abus et du harcèlement des agents de recouvrement. Tous les agents de recouvrement et toutes les personnes travaillant pour eux dans une agence de recouvrement doivent respecter ces lois. Si un avocat recouvre régulièrement des dettes, il/elle doit également respecter ces lois.

Pour tout conseil juridique concernant vos dettes, appelez un avocat ou votre bureau d'aide juridique. Si vous avez besoin d'aide avec votre budget ou pour mettre en place un plan de remboursement, appelez une association à but non-lucratif de service d'aide à la dette, comme « Consumer Credit Counseling » au 1(800)388-2227. Ils vous mettront en contact avec un bureau local. Il y a quelques frais à payer. Ils peuvent aussi vous aider à mettre en place des plans de remboursement avec vos créanciers et les persuader à réduire vos paiements dans le cadre de ce plan.

**Méfiez-vous** des entreprises qui « réparent » votre crédit moyennant quelques frais. Beaucoup d'entre elles sont des arnaques !

Quand vous êtes endetté(e) vous devenez la cible de personnes voulant profiter de vous ou vous escroquer. L'Agence de Protection des Finances des Consommateurs (« The Consumer Finance Protection Bureau ») [a de bons conseils](#) pour savoir si un agent de recouvrement est légitime. Allez sur le site [www.consumerfinance.gov](http://www.consumerfinance.gov) (*dans anglais seulement*)

- Cliquez sur « Consumer Tools » (*Outils pour les Consommateurs*), puis « Ask CFPB » (*Demander CFPB*)
- En-dessous de « Bank Accounts and Services » (*Comptes bancaires et Services*) cliquez sur « See all bank accounts and services questions » (*Voir toutes les questions sur les comptes bancaires et services*)
- Cliquez sur « Debt Collection » (*Recouvrement de dette*) sur la gauche
- Faites défiler vers le bas et cliquez sur la question : « How can I verify whether or not a debt collector is legitimate ? » (*Comment puis-je vérifier si un agent de recouvrement est légitime ou pas ?*)



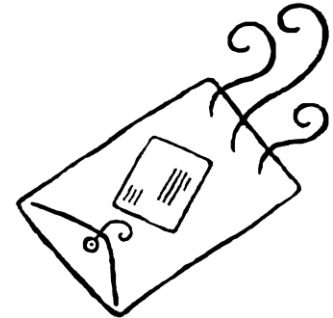
Si vous avez toujours des doutes sur la personne à qui vous avez affaire ou si quelqu'un vous demande des renseignements financiers par téléphone, il serait bien de vérifier que cette personne est bien qui elle dit être.

## Comment est-ce que le recouvrement de dette fonctionne ?

La plupart des agents de recouvrement doivent avoir un certificat d'Etat permettant de recouvrer des dettes. Ils sont règlementés par le Département de Commerce du Minnesota. Aussi, la loi fédérale concernant les pratiques équitables en matière de recouvrement de dettes « The federal Fair Debt Collection Practices Act » accorde de nombreux droits aux consommateurs.

- **Contester une dette**

Dans les 5 jours suivant le premier appel ou la première lettre d'un agent de recouvrement, celui-ci doit vous envoyer un avis écrit. L'avis doit spécifier le montant de la dette et le nom du créancier à qui vous devez de l'argent. Le receveur part du principe que vous devez la dette, à moins que vous envoyiez une lettre écrite au créancier, dans les 30 jours, expliquant pourquoi vous n'êtes pas d'accord.



Assurez-vous que la lettre explique pourquoi vous pensez que la dette n'est pas correcte. Est-ce qu'il y a erreur sur la personne ? Est-ce que le montant n'est pas correct ? Donnez-leur assez d'informations pour enquêter sur le litige. Gardez une copie de la lettre.

Quand vous envoyez cette lettre, l'agent de recouvrement doit arrêter d'essayer de recouvrer la dette jusqu'à ce que l'enquête conclue que vous devez la dette ou pas.

Vous pouvez encore envoyer une lettre de contestation après 30 jours – la différence est que le receveur n'a pas à répondre. Il n'a pas besoin d'enquêter ou d'arrêter le recouvrement.

- **Plans de remboursement**

Avant d'effectuer tout paiement ou de mettre en place tout plan de remboursement, renseignez-vous pour savoir si votre revenu est protégé du recouvrement. Consultez notre fiche d'informations [Garnishment and Your Rights](#) (*Saisie-arrêt et vos Droits*) (*dans anglais seulement*). Si tout votre argent est protégé, le receveur ne peut pas vous faire payer n'importe quoi.

Si votre revenu n'est pas protégé, il est possible que vous puissiez mettre en place un plan de remboursement pour rembourser la dette. Certains créanciers peuvent se contenter d'un montant moindre que celui du montant total de la dette. Plusieurs créanciers acceptent de petits paiements tant que ces paiements sont effectués régulièrement. Certains créanciers gèlent ou réduisent les pénalités de retard des intérêts si vous commencez à effectuer des paiements.

Si vous concluez tout sorte d'accord, essayez de le mettre à l'écrit. S'ils ne veulent pas signer d'accord, écrivez les conditions dans une lettre et envoyez celle-ci à l'agence ou au créancier. Gardez-en une copie.

**Si vous voulez un plan de remboursement, vous avez besoin d'en demander un.** Les créanciers et les agents de recouvrement essaient d'obtenir la totalité du paiement. Vous devez oser vous exprimer pour obtenir un plan. Obtenez l'aide de « Consumer Credit Counseling » au 1(800)388-2227.

- **Autoriser des retraits de votre compte bancaire**

Si vous passez un accord de règlement, le créancier peut vous demander de l'autoriser à retirer des paiements de votre compte bancaire. Faites très attention à chaque fois que vous donnez l'autorisation à quelqu'un par téléphone. Aussi, rappelez-vous que le créancier peut continuer à accepter des paiements jusqu'à ce que vous demandiez à votre banque d'arrêter de le laisser faire.



- **Régler plusieurs dettes**

Parfois un agent de recouvrement recouvre une de vos dettes ou plus. Quand vous effectuez un paiement, vous pouvez choisir quelle dette payer. Cependant, vous ne pouvez pas choisir quelle dette vous contestez. Sur votre chèque ou mandat postal, écrivez quelle dette vous payez. Gardez-en une copie.

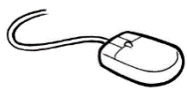
- **Chèques postdatés**

Ne donnez jamais un chèque postdaté à quelqu'un. C'est un chèque que vous remplissez un jour donné, mais sur lequel vous notez une date ultérieure. S'il est encaissé avant la date notée dessus, il se peut que ce chèque finisse par être sans provision et que vous deviez payer des frais.

- **Arrêter les appels et les lettres**

Vous pouvez empêcher l'agent de recouvrement de vous appeler ou écrire. Envoyez-lui une lettre disant, « Arrêtez de me contacter au sujet de cette dette. » Indiquez le nom de la dette et le numéro de compte dans votre lettre, datez-la et signez-la. Gardez-en une copie.

Vous pouvez [créer en ligne une lettre](#) pour mettre fin à tout contact (*dans anglais seulement*). Allez sur [www.LawHelpMN.org/resource/form-helper](http://www.LawHelpMN.org/resource/form-helper).



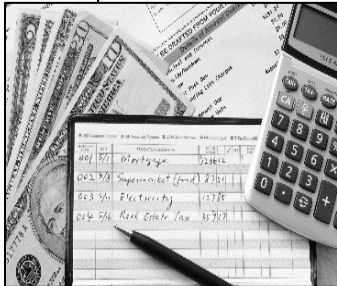
- Cliquez sur « Debts, Fees, Deposits » (*Dettes, Frais et Versements*)
- Cliquez sur « Stop Contact Letter to Creditors » (*Lettre pour mettre fin à tout contact des Créanciers*)

Après réception de votre lettre de « non-contact », le receveur peut seulement vous appeler ou vous écrire pour vous dire quelle action en justice il a l'intention d'engager. **Rappelez-vous, envoyer une lettre de « non-contact » ne vous donne pas le droit d'ignorer les documents juridiques.** Par exemple, si vous recevez un « Order for Disclosure » (*Ordonnance pour Divulgateion*), vous demandant de déclarer l'argent et les biens que vous possédez, vous devez envoyer la déclaration au receveur ou vous risquez de faire face à une amende ou à une peine de prison pour outrage à magistrat.

Consultez notre fiche d'informations, [Can I Go to Jail if I Don't Pay my Debts?](#). (*Puis-je aller en prison si je ne règle pas mes dettes ?*) (*dans anglais seulement*)

**NOTEZ :**

Si vous ne réglez pas une facture, un créancier ou un agent de recouvrement peut vous poursuivre en justice et obtenir un jugement. Consultez notre fiche d'informations [What to do if You are Sued](#). (Que faire si vous êtes poursuivi en justice)



Si vous ne répondez pas au procès ou si le créancier a un jugement contre vous, il peut essayer de saisir (prendre de l'argent de) votre salaire ou compte bancaire ou forcer la vente de vos biens.

- **Saisie-arrêt**

Consultez notre fiche d'informations [Garnishment and Your Rights](#). (dans anglais seulement)

La loi protège une partie de votre argent et de vos biens :

- Les allocations de la Sécurité Sociale, de retraite ou d'ancien combattant sont protégées. Le SSI, MFIP, GA ou autres fonds que vous recevez d'un programme basé sur le besoin sont aussi protégés.
- Si vous travaillez, votre salaire net est protégé jusqu'à 40 fois le salaire minimum fédéral—ou environ \$1,240 par mois.

- Votre salaire total est protégé si vous recevez SSI, GA, MA (Assistance Médicale), Earned Income Tax Credit (EITC), ou tout autre programme gouvernemental basé sur le besoin.

Votre salaire total est protégé si vous faisiez partie de l'un de ces programmes lors des 6 derniers mois. MAIS, votre salaire peut seulement être protégé pour 60 jours s'il se trouve sur votre compte bancaire.

- Normalement votre salaire peut seulement être saisi jusqu'à 25% de votre salaire après taxes.



Si tout votre argent est protégé, par exemple si votre seul salaire est SSI, dites-le au créancier ou à l'agent de recouvrement et ils essaieront peut-être d'arrêter de le recouvrer.

## Ma maison ou véhicules peuvent-ils être saisis pour régler une dette ?

### Maisons

- Votre maison peut être saisie pour payer un prêt immobilier (saisie) mais elle est protégée de la plupart des autres dettes. Cela est dû au fait que votre maison a une « Homestead Exemption » (*une exonération de propriété*). Cela veut dire qu'elle est protégée si vous avez moins de \$390 000 en capitaux propres. Les capitaux propres équivalent à la valeur de votre maison sans le prêt immobilier que vous devez.
- La « Homestead Exemption » n'arrête pas une saisie sur certains droits de gage qui sont mis sur votre maison, tels les prêts immobiliers, privilèges fiscaux, privilèges de syndicat de copropriétaires (maisons ou appartements en copropriété) et privilèges de garagistes.
- Si quelqu'un a un privilège de jugement contre vous, votre maison est protégée à moins que vous la vendiez ou qu'elle passe dans vos biens après votre décès.
- Vous pouvez prétendre à une seule « Homestead exemption » pour la maison principale dans laquelle vous habitez.
- Vous pouvez garder les meubles et les appareils ménagers d'une valeur allant jusqu'à \$10 350.



### Véhicules

- Vous pouvez garder votre voiture ayant jusqu'à \$4600 en capitaux propres. Les capitaux propres équivalent à la valeur de votre voiture sans le montant du prêt que vous devez.
- Si votre véhicule a été modifié pour accommoder votre handicap, alors vous pouvez le garder si sa valeur n'excède pas \$46 000 en capitaux propres.
- Mais, votre véhicule peut être saisi si vous n'effectuez aucun règlement sur le prêt que vous avez utilisé pour acheter le véhicule. Consultez notre fiche d'informations [Your Rights in Repossession](#). (*Vos droits en cas de saisie*) (*dans anglais seulement*)

### Que sont abus et harcèlement ?

Les agents de recouvrement ne peuvent pas contacter d'autres personnes comme votre patron, vos collègues, voisins, proches, ou amis, et leur parler de votre dette.

Ils peuvent appeler des personnes pour obtenir l'adresse de votre maison ou de votre lieu de travail, ainsi que votre numéro de téléphone, mais ils ne peuvent pas dire que vous leur devez de l'argent.

Ils ne peuvent pas dire à d'autres personnes qu'ils sont des agents de recouvrement à moins qu'on le leur demande. Si vous avez un avocat, ils ne peuvent pas vous contacter ou **qui que ce soit**, sauf votre avocat.

**Il est illégal pour les agents de recouvrement de :**

- Utiliser un langage grossier ou injurieux
- Appeler avant 8h du matin ou après 21h
- Vous appelez au travail sachant que votre patron n'autorise pas les appels personnels ou de receveurs.
- Accepter de l'argent liquide sans vous donner de quittance
- Vous menacer d'une arrestation ou de poursuites pénales
- Vous contacter directement s'ils savent que vous avez un avocat
- Vous facturer pour la dette d'une personne décédée (à moins que vous soyez le représentant personnel de cette personne)
- Vous envoyez une lettre prétendant venir du gouvernement, du tribunal, ou d'un avocat
- Négliger de vous donner le nom de leur agence
- Menacer d'intenter des actions en justice qu'ils n'ont pas vraiment l'intention de prendre.
- Vous donnez des conseils juridiques tels : « Vous n'avez aucune défense légale contre cette dette. »



**Faire respecter vos droits**

Si un agent de recouvrement fait l'une des choses mentionnées ci-dessus, prenez soin de le noter. Quand ils appellent, notez la date et l'heure, le nom de la personne qui appelle, et ce qui a été dit.

Si vous avez des questions, appelez votre avocat, votre bureau d'aide juridique, ou le Département de Commerce du Minnesota (Minnesota Department of Commerce) au (651) 296-2488 ou au 1(800) 657-3607.

Si un agent de recouvrement ne respecte pas l'une de ces règles, vous pouvez le poursuivre en justice. Vous avez besoin d'engager les poursuites dans l'année.

**Pour se plaindre d'agents de recouvrement, écrivez à :**

Minnesota Dept. of Commerce  
85 7<sup>th</sup> Place East, Suite 500  
St. Paul, MN 55101-2198

**et**

The Federal Trade Commission  
Bureau of Consumer Protection  
600 Pennsylvania Avenue, NW  
Washington, D.C. 20580

Détailler les choses qui ont pu violer vos droits selon vous. Gardez une copie de votre lettre.



Vous pouvez aussi porter plainte en ligne. Allez sur le site [www.ftc.gov](http://www.ftc.gov) et chercher Minnesota Department of Commerce. Imprimez une copie de la plainte à garder pour vous.

Pour trouver d'autres fiches d'informations allez à [www.LawHelpMN.org/LASMfactsheets](http://www.LawHelpMN.org/LASMfactsheets)

Pour trouver votre bureau local d'aide, allez à [www.LawHelpMN.org/resource/legal-aid-offices](http://www.LawHelpMN.org/resource/legal-aid-offices)

**Fiches information juridique ne sont PAS des conseils juridiques. Voyez un avocat pour obtenir des conseils. Ne pas utiliser cette fiche d'information s'il est âgé plus de 1 année. Demandez-nous des mises à jour, une liste de fiches d'information, ou d'autres formats.**

© 2018 Minnesota Legal Services Coalition. Ce document peut être reproduit et utilisé à des fins personnelles et non commerciales et éducatives. Tous les autres droits sont réservés. Cet avis doit rester sur toutes les copies. Reproduction, la distribution, et l'utilisation à des fins commerciales est strictement interdite.